



# L'ÉCHO MUNICIPAL

JUILLET 2011

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1
Présentation des Ormes	p. 2
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 13
Les Commissions Communales	p. 14 à 19
Rapport sur l'eau	p. 20 et 21
La Réserve Naturelle	p. 22 et 23

Pages Pratiques	p. 24 à 26
Pages Santé	p. 27 et 28
Histoire	p. 29
L'École	p. 30 et 31
La Vie des Associations	p. 32 à 39
Informations Générales	p. 40 à 42

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)



Jumelage des Ormes et de Bianzano





# Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, j'ai dû faire évacuer 9 pensionnaires de la Maison de Retraite de notre Commune. Cette décision a fait suite à l'avis préalable du Pôle Prévention du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Des travaux de renforcement de la structure sont actuellement en cours suite au résultat de l'audit commandité par Mme Sophie Saqué, Directrice par intérim. En effet, les mesures conservatoires mises en place dès début juin concernaient entre autres une issue de secours nécessaire à une éventuelle évacuation générale en cas d'incendie. En pareil cas, c'est de mon avis la seule solution qui s'impose pour la sécurité de tous. L'évacuation s'est faite dans le calme. Les pensionnaires, quelque peu perturbés pour certains ont été accueillis dans des établissements avoisinants. Les travaux devraient durer environ 1 mois et chaque résident retrouvera sa chambre ensuite. Je tiens à souligner la très grande efficacité de Mme Sophie Saqué, la Directrice et le professionnalisme de Mme Theckes Cadre de Santé et tout le personnel présent ce soir là et qui n'a pas compté ses heures pour accomplir une véritable mission de service public.

Merci également à Mme Patricia Moreau et à Mr Guy de Natale pour leur présence à mes côtés.

Vous retrouverez dans cet Echo, un article consacré à l'officialisation du jumelage entre notre Commune et celle de BIANZANO en Italie. La délégation Italienne a beaucoup apprécié l'accueil qu'il leur a été fait, l'association Talys'Ormes, à l'initiative de ce projet, travaille déjà sur un séjour à BIANZANO.

Mais la vie est ainsi faite d'une succession de bonnes et mauvaises nouvelles. Le 11 février, Bernard Boyé nous quittait suivi le 12 mai par Maurice Maury que j'ai eu l'honneur de côtoyer pendant quelques années à la Mairie. Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous dire qui ils étaient, tant leurs vies ont été consacrées à servir leurs concitoyens. On pense bien à vous...

Une pensée respectueuse également à tous ceux qui nous ont quitté depuis ce début d'année, même si la phrase est toujours la même, le souvenir qu'ils peuvent laisser derrière eux est toujours différent.

**Le Conseil Municipal, les membres du CCAS et les employés communaux vous souhaitent d'excellentes vacances.**

Très cordialement

Philippe Vernet



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

## LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 Ormois (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie :	Lundi	de 14h 30 à 17h30
	Jeudi	de 14h à 17h
	Vendredi	de 9h à 12h
	Samedi	de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73      Fax : 01 64 01 70 11

Courriel : [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)

### TÉLÉPHONES UTILES

Agence Postale des Ormes : 01 60 58 88 34

École Publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) :

01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :

0 826 39 99 30

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS :

01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

### NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :

01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable  
en zone Européenne.

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**  
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif :

voir calendrier du S.M.E.T.O.M.- G.E.E.O.D.E.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois :

voir affichage municipal.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 JANVIER 2011

Le 28 janvier 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 24 janvier 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents :** de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN – TAILLANDIER FRANCK – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN

**Etaient absents ou excusés :**

- GUILLAUME LIONEL représenté par de NATALE GUY,
- BUSATO JEAN représenté par VERNET PHILIPPE
- AMRANI EMILIE.

**Secrétaire de séance :** CANZIANI MIREILLE.

### Subvention exceptionnelle à l'Association « Class' Croûte des Ormes » - VERNET Philippe – CM N° 77 347 28 01 2011 01

L'association « Class'croûte des Ormes » a sollicité auprès de la commune une aide financière de 1 000 euros. Le Conseil municipal vote à l'unanimité une aide exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association « Class'croûte des Ormes ».

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2011.

### Informations générales communales – CM N° 77 347 28 01 2011 02

♦ M. VERNET : demande du Père Thierry LEROY pour le prêt de la salle polyvalente le samedi 19/03/2011. Le conseil municipal accorde à l'unanimité le prêt de la salle.

♦ M. VERNET : Retrait de la commune de Melz sur Seine de la communauté de communes de la Bassée pour adhérer à la communauté de communes du Grand Provinois.

♦ M. VERNET : informe l'assemblée des chiffres de la délinquance générale et de la délinquance constatée au sein de la circonscription de la commune :

Délinquance générale de janvier 2010 à mars 2010 : 0

Délinquance générale de janvier 2009 à mars 2009 : 3 Evolution - 100%

Délinquance de proximité de janvier 2010 à mars 2010 : 0

Délinquance de proximité de janvier 2009 à mars 2009 : 2 Evolution - 100%

♦ M. VERNET : Nombreux remerciements pour les colis et le repas de fin d'année.

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 09 MARS 2011

Le 09 mars 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 03 mars 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents :** de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN

**Etaient absents ou excusés :**

- AMRANI EMILIE.

- TAILLANDIER FRANCK est arrivé en cours de séance et n'a pas pris part au vote.

**Secrétaire de séance : MOREAU PATRICIA.**

**Approbation de la modification n°3 du POS – MOREAU Patricia – CM N° 77 347 09 03 2011 01**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13, R 123-24 et 123-25,

Vu le plan d'occupation des sols de la commune approuvé le 30/11/2001

Vu le projet de modification

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne nécessitent aucune adaptations du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols ;

Considérant que le projet de modification du Plan d'Occupation des sols tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de modification n° 3 du POS tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal.

Le document approuvé du POS est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous Préfecture de Provins.

La présente délibération deviendra exécutoire : dans un délai d'un mois après sa réception par Monsieur le Préfet de Seine et Marne et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Délibération prise à l'unanimité.

**Informations générales communales – CM N° 77 347 09 03 2011 02**

♦ M. VERNET : courrier reçu du conseil Général de Seine et Marne au titre du Fonds ECOLE concernant l'attribution d'une subvention de 4 113.00 € pour l'entretien de locaux scolaires existants.

♦ M. VERNET : Nomination le 12 janvier 2011 de Monsieur Thierry BONNET, Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins.

♦ M. VERNET : Titularisation de Mme GOBBATO Sophie au poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 01 mars 2011.

♦ M. VERNET : Avis de principe pour le remplacement des parterres de fleurs devant la Mairie, à l'unanimité avis favorable.

♦ M. VERNET : Mise en redressement judiciaire de la SARL FJTS.

♦ Mme MOREAU : devis concernant l'agrandissement de l'aire de jeux. Une décision sera prise en commission.

♦ Mme CANZIANI : Ramassage de printemps le 02 avril 2011.

♦ M. MAURY : prévision d'une réunion des finances pour la préparation du budget.

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 05 AVRIL 2011**

Le 05 avril 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 29 mars 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Étaient présents :** de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – TAILLANDIER FRANCK

**Etaients absents ou excusés :**

- AMRANI EMILIE représentée par MOREAU PATRICIA.
- BUSATO JEAN représenté par COUSTALAT JEAN PIERRE.

**Secrétaire de séance :** MAURY YANNICK.

**Compte-rendu**

Remarque de Monsieur VARECHARD concernant l'entassement des ordures sur la Voulzie en amont du Moulin. Un nettoyage est nécessaire sans pour autant ouvrir les vannes ce qui rejetterait les immondices en aval.

Les membres présents ont signé le compte rendu du 09/03/2011.

**Rétrocession du lotissement – VERNET Philippe - CM N° 77 347 05 04 2011 01**

L'acte de cession de la voirie de la « résidence des Ormes » est ouvert à la signature chez Maître Bellot, Notaire à Bray-sur-Seine. Reste le retour des procurations de madame Danièle SAVOURAT, Chantal VALLEE et de Mesdames BEAUVAIS et VALLEE les filles de Monsieur Pierre VALLEE.

Monsieur le Maire expose,

Que le Conseil municipal, par délibération du 02 juillet 2002 a donné son accord de principe à l'intégration des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes », dans le domaine public,

Que l'enquête publique relative à l'intégration susvisée, ordonnée par arrêté municipal n° 343 du 16 août 2002 n'a donné lieu à aucune observation,

Qu'il appartient au Conseil municipal, de décider de l'intégration dans le domaine public des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes ». par délibération du 18 octobre 2002.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, considérant qu'aucune observation n'a été faite contre le projet DECIDE à l'unanimité :

D'intégrer dans le domaine public communal en cession pour un euro symbolique les voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes ».

D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la prise de possession effective des immeubles.

Que les frais, droits, émoluments, seront à la charge du lotisseur.

D'adresser ampliation de la présente délibération à :

Monsieur le Sous-Préfet de Provins,

Maître BELLOT, Notaire à Bray-sur-Seine,

Monsieur l'Ingénieur de la Direction Départementale de l'Équipement.

**Demande de subvention pour l'agrandissement de l'aire de jeux – MOREAU Patricia – CM N° 77 347 05 04 2011 02**

Madame MOREAU rappelle au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'agrandissement d'une aire de jeux publiques pour enfants. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par la Sté TRANSALP et SJE s'élève à 8 551 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE) : 2 992.85 € (35%)

Autofinancement : 7 234.15 €

TOTAL HT : 8 551 €

TVA : 1 676 €

TOTAL TTC : 10 227 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix POUR, 4 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

Adopte le projet de réaliser des travaux d'aménagement d'aires de jeux publiques pour enfants pour un montant HT de 8 551 €

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'Etat de 2 992.85 € au titre de la dotation globale d'équipement.

#### **Durées d'amortissement – MAURY Yannick – CM N° 77 347 05 04 2011 03**

Monsieur MAURY précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. La base est le coût d'acquisition. La méthode retenue est la méthode linéaire.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans,

Des frais d'études et les frais d'insertion non suivies de réalisations, les frais de recherche et de développement amortis sur une durée de cinq ans.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :  
Logiciel – 2 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement.

#### **Informations générales communales – CM N° 77 347 05 04 2011 04**

- ♦ Réactivation de la voie ferrée : demande auprès de RFF de pouvoir acquérir une partie de l'emprise SNCF qui se trouve en face de la Mairie pour une surface approximative de 12 a 04 ca. Les conditions financières ne sont pas déterminées à ce jour. RFF n'ayant pas encore répondu.
- ♦ Proposition de Monsieur JBIRA Mohamed et Monsieur BENTALEB Mohamed, nouveaux associés de Monsieur BAKKAR (gérant du magasin PROXI) de transformer le logement attenant en restaurant. Des courriers seront adressés par le Maire aux financeurs (FISAC – CONSEIL GENERAL – CONSEIL REGIONAL) pour connaître la faisabilité.
- ♦ Naissance d'une nouvelle association Ormoise qui se nomme OSV CROSS et qui propose d'aménager une partie de l'ancien terrain de football route de Saint Sauveur pour en faire un terrain d'évolution pour engins motorisés. Messieurs VERNET – CANIAC – MONMART – Mesdames CANZIANI et SOLOHUB sont désignés pour les encadrer et pour connaître la faisabilité.
- ♦ Mise en ligne officielle du site Internet de la commune le 05/04/11.
- ♦ Travaux d'électrification rurale sur la RD 412 pour alimenter l'ancien pavillon de fonction de Savoie-Réfractaire.
- ♦ Courrier à Monsieur Thierry MOUTTON (SNCF) pour l'installation d'un « sonnerie atténuée » au passage à niveau N° 7 comme au passage à niveau N° 10.
- ♦ Remerciement de Mme Laure KOFFEL coordinatrice JMJ pour le pôle de Provins pour leur avoir prêté gracieusement la salle polyvalente.
- ♦ Mme CANZIANI : une vingtaine de personnes ont participé au nettoyage de printemps. Une baisse de participants est constatée d'année en année. A voir l'année prochaine si l'on réitère cette opération. Le carnaval de l'école : défilé le 08 avril 2011.
- ♦ M de NATALE : les massifs devant la mairie sont nettoyés et demande un plan au responsable de la commission de l'environnement afin d'organiser la plantation.
- ♦ Monsieur VARECHARD demande qu'un courrier soit envoyé à Monsieur JEUNEMAITRE président du Syndicat de la Voulzie afin de le remercier pour sa promesse faite pour le nettoyage de la Voulzie.

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 28 AVRIL 2011

Le 28 avril 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 15 avril 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents :** de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN – TAILLANDIER FRANCK

**Etaient absents ou excusés :**

- AMRANI EMILIE.
- MONMART ALAIN représenté par VERNET PHILIPPE.

**Secrétaire de séance :** GUILLAUME LIONEL.

### 4 taxes locales – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 01

Monsieur MAURY propose les nouveaux taux pour l'année 2011.

Le Conseil vote à l'unanimité les nouveaux taux des 4 taxes locales pour 2011, comme suit :

TH	=	11.56 %
TFB	=	13.25 %
TFNB	=	34.69 %
CFE	=	15.54 %

### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011

**02 :**

Le conseil vote à l'unanimité la taxe des ordures ménagères à 19.20 % soit 112 661 €.

### Subventions – CANZIANI Mireille – CM N° 77 347 28 04 2011 03

Les conseillers faisant partie d'une association ne peuvent prendre part aux votes.

Le Conseil vote, les subventions suivantes aux diverses associations :

#### Subventions aux associations communales

- ACSA : 450 € Votants 12 - POUR 12 - (M Guillaume ne votant pas)
- ADELAÏDE : 1 000 € Votants 13 - POUR 13
- AMITIE : 350 € Votants 12 - POUR 12 - (M. De Natale ne votant pas)
- Anciens Combattants : 350 € Votants 11 - POUR 11 - (Mrs de Natale – Coustalat ne votant pas)
- ASTT : 700 € Votants 12 - POUR 12 - (M Guillaume ne votant pas)
- STE CHASSE : 1 000 € Votants 11 - POUR 11 - (Mrs Maury – Varéchard ne votant pas)
- Class' Croûte des Ormes : 3 000 € Votants 11 – POUR 11 - (Mrs Taillandier-Varéchard ne votant pas)
- COF : 500 € Votants 11 - POUR 11 - (Mrs Maury, Caniac, ne votant pas)
- DN'C : 300 € Votant 13 – POUR 13
- Talys'Ormes : 400 € Votant 9 – POUR 9 (Mrs Coustalat – Varéchard – Mmes Canziani – Solohub ne votant pas)

#### Subventions aux associations extérieures

- PREVENTION ROUTIERE : 80 € Votants 13 – POUR 13
- CSB BRAY : 1 500 € Votants 13 - POUR 13
- PROVINS NATATION : 10 € Votants 13 – POUR 13
- RUGBY GOUAIX PROVINS : 150 € Votants 12 - POUR 12 - (M Taillandier ne votant pas)
- Ecole de musique de Bray : 10 € Votants 13 – POUR 13
- Chorale du Montois : 20 € Votants 13 - POUR 13

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2011.



**Compte de gestion 2010 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 04**

Le Conseil vote le compte de gestion 2010 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 111 718.40 € (à l'unanimité).

**Compte administratif 2010 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 05**

Le compte administratif 2010 de la Commune dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	-152 823.98 €
- excédent de fonctionnement	264 542.38 €
- Résultat de clôture	111 718.40 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY, le Conseil vote le Compte Administratif 2010 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 12      POUR : 12

**Affectation du résultat d'exploitation 2010 (Commune) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 06**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2010 de la Commune, comme suit :

97 124.44 à l'investissement (compte 1068)  
167 417.94 au fonctionnement

**Budget primitif 2011 de la Commune (M14) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 07**

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2011 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement	851 323.58 €
- investissement	374 481.83 €

**Compte de gestion 2010 Eau (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 08**

Le Conseil vote le compte de gestion 2010 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 51 248.22 €. (à l'unanimité).

**Compte administratif 2010 Eau (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 09**

Le compte administratif 2010 de l'eau, dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	1 750.04 €
- excédent de fonctionnement	49 498.18 €
- résultat de clôture	51 248.22 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY, le Conseil vote le compte administratif 2010 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti). Votants 12 POUR : 12

**Affectation du résultat d'exploitation 2010 (Eau) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 10**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2010 de l'Eau, soit 49 498.18 € à l'excédent reporté 2011.

**Budget primitif 2011 de l'Eau (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 11**

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2011 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement	63 498.18 €
- investissement	29 809.90 €

**Compte de gestion 2010 de l'Assainissement (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 12** Le Conseil vote à l'unanimité le compte de gestion 2010 de l'Assainissement dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 52 057.14 €.

**Compte administratif 2010 de l'Assainissement (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 13**

Le Compte administratif 2010 de l'Assainissement dressé par Monsieur Philippe VERNET, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	36 108.44 €
- excédent de fonctionnement	15 948.70 €
- résultat de clôture	52 057.14 €

Sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, le Conseil vote le compte administratif 2010 de l'Assainissement (Monsieur le Maire étant sorti). Votants 12 POUR 12

**Affectation du résultat d'exploitation 2010 (Assainissement) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 14**

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2010 de l'Assainissement soit 15 948.70 € à l'excédent reporté du budget 2010.

**Budget primitif 2011 de l'Assainissement (M49) – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 04 2011 15**

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2011 de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- fonctionnement	36 891.66 €
- investissement	59 312.24 €

**Informations générales communales – CM N° 77 347 28 04 2011 16**

♦ Monsieur VARCECHARD fait remarquer qu'il serait souhaitable que les massifs aux entrées des Ormes soient fleuris plus tôt et plus longtemps.

♦ Monsieur VARECHARD propose au conseil que le véhicule de la commune porte les marques de la commune. Le conseil approuve à l'unanimité. la marque choisie est l'écusson de la commune.

♦ Monsieur VARECHARD trouve que le procédé actuel d'enregistrement des comptes rendus des conseils n'est pas suffisamment sécurisé.

\*\*\*\*\*

## **SEANCE DU 07 JUIN 2011**

Le 07 juin 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 26 mai 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Étaient présents :** de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN - TAILLANDIER FRANCK – AMRANI EMILIE – MONMART ALAIN

**Étaient absents ou excusés :**

- COUSTALAT JEAN PIERRE représenté par GUILLAUME LIONEL.

**Secrétaire de séance :** TAILLANDIER FRANCK.

**Compte-rendu précédent**

Remarque de Monsieur MAURY Yannick concernant le taux 2011 de la taxe d'habitation à 11.56 %. Après la loi de finances de 2011, il faut ajouter au taux de 2010 une grande partie de la part départementale.

**Augmentation de la part communale sur la distribution de l'eau potable – MAURY Yannick – CM N° 77 347 07 06 2011 01**

Monsieur MAURY Yannick rappelle qu'il faudrait prévoir un fonds sur le budget M49 (eau) afin de pouvoir remplacer le réseau d'eau. Après en avoir délibéré, le conseil vote la surtaxe communale sur le prix de l'eau fixée à 0.45 € (quarante cinq centimes d'euros), au lieu de 0.30 €. Délibération prise 11 POUR – 03 CONTRE A titre d'exemple pour une facture type de 120 m<sup>2</sup> il faut compter une augmentation de 18.99 € par an.

**Echange de terrain commune des Ormes-A2C Granulat – VERNET Philippe – CM N° 77 347 07 06 2011 02**

Il est nécessaire de procéder à la division parcellaire de la parcelle D 1094 appartenant à la Commune des Ormes-sur-Voulzie.

La Société A2C Granulat échange au profit de la Commune des Ormes-sur-Voulzie les terrains ci-après dénommés présent sur la Commune des Ormes-sur-Voulzie :

Lieu-dit	section	parcelle	Surface concernée en m <sup>2</sup>	Propriétaire actuel	Lot d'échange (division de parcelles)
Les Pâtures	D	822	01-53-20	A2C Granulat	
Les Pâtures	D	823	00-49-90	A2C Granulat	
Le Bois de la Motte	D	1105pp	00-01-80	SCP Domaine de la Haye	Lot E
Le Bois de la Motte	D	1101pp	01-12-04	SCP Domaine de la Haye	Lot B
total			03-16-94		

Pp : pour partie

La Commune des Ormes-sur-Voulzie échange au profit de la Société A2C Granulat les terrains ci-dessous dénommés présents sur la commune des Ormes-sur-Voulzie :

Lieu-dit	section	parcelle	Surface concernée en m <sup>2</sup>	Propriétaire actuel	Lot d'échange (division de parcelles)
Le Bois de la Motte	D	1095	00-03-96	Commune des Ormes sur Voulzie	
Le Bois de la Motte	D	1094pp	00-43-69	SCP Domaine de la Haye	Lot F
total			03-16-94		

Pp : pour partie

Les parcelles n° 1094-1101 et 1105 vont être divisées dans le cadre de cet échange. Cette division parcellaire a été confiée au cabinet de Géomètre expert DELASSUS localisé à Bray-sur-Seine, aux frais de la société A2C Granulat et est représenté sur le document « Projet de division parcellaire ».

Etant donné que Monsieur VARECHARD René est concerné par cet échange, il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver l'échange de parcelles entre la commune des Ormes-sur-Voulzie et la Société A2C Granulat

Délibération prise : 13 POUR

**Décision modificative budget 2011 commune - MAURY Yannick – CM N° 77 347 07 06 03**

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Dépenses Fonctionnement	617/042	-52 345.29
Dépenses Investissement	2031/041	+ 52 345.29
Recettes Investissement	2312/040	-52 345.29

Recettes Investissement	2312/041	+ 52 345.29
Dépenses Investissement	2031/041	-30 120.06
Dépenses Investissement	2033/041	-401.07
Dépenses Investissement	2151/041	+ 30 521.13
Recettes Investissement	2151/041	-30 521.13
Recettes Investissement	2031/041	+ 30 120.06
Recettes Investissement	2033/041	+ 401.07

**Décision modificative budget 2011 assainissement - MAURY Yannick – CM N° 77 347 07 06 04**

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget :

Dépenses Investissement	13111/041	-6 072
Dépenses Investissement	13111	+ 6 072
Dépenses Investissement	2031/041	-6 638.43
Dépenses Investissement	21532	+ 6 638.43
Dépenses Investissement	1641	+ 5 156.04
Recettes Investissement	021	-6 638.43
Recettes Investissement	2031	+ 6 638.43
Dépenses fonctionnement	023	-6 638.43
Dépenses fonctionnement	011/6068	+ 6 638.43

**Subvention communale « L'ATELIER » - CANZIANI Mireille – CM N° 77 347 07 06 2011 05**

Le Conseil municipal vote une subvention de 500 € à l'association « l'Atelier » pour l'année 2011. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011. Délibération prise à l'unanimité.

**Embauche d'une personne en CAE – VERNET Philippe – CM N° 77 347 07 06 2011 06**

Suite au départ à la retraite d'un agent en 2012, d'un agent en restriction médicale, il serait souhaitable d'embaucher une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour 20 heures par semaine. L'Aide de l'Etat est fixée à 80 % du SMIC (180€/mois charges comprises à la charge de la Commune). Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois, renouvelable de 6 mois dans la limite de 24 mois. Notre contact est la Mission Locale du Provinois qui est en rapport avec Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord de principe à l'embauche d'un contrat CAE. Délibération prise à l'unanimité.

**Informations générales communales – CM N° 77 347 07 06 2011 07**

- ♦ Monsieur VERNET informe que la dotation de 24 521.63 € au titre de la répartition du solde des produits 2010 du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sera virée prochainement.
- ♦ Monsieur VERNET : les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 06 mai 2012 et les élections législatives se dérouleront les 10 et 17 juin 2012.
- ♦ Séjour délégation italienne dans le cadre du jumelage : Madame SOLOHUB confirme la venue de deux conseillers italiens les 17 et 18 juin prochain. Programme du Week-end : visite de Paris, Les Ormes, Provins.
- ♦ Monsieur VERNET : Prochain conseil municipal le 17 juin 2011 à 18 heures 30 pour les élections sénatoriales.
- ♦ Monsieur VERNET : Demande d'un passage piéton après la rue de la Poste : avis favorable de la majorité absolue du conseil.
- ♦ Monsieur VERNET : Demande de pose d'une barrière avec serrure rue du Gué Bridou : avis défavorable de la majorité absolue du conseil.
- ♦ Monsieur VERNET : Demande d'un deuxième miroir rue de l'Abreuvoir : avis défavorable de la majorité absolue du Conseil.
- ♦ Monsieur de NATALE : Demande de M. DE OLIVEIRA pour prendre la 2CV de Oui-Oui (décor de Noël) : avis favorable.

- ♦ Monsieur VERNET : demande de Mme SOLE pour réserver la salle polyvalente par la Chorale du Montois pour le 25/06/2011 : réponse défavorable, toutes les salles étant réservées.
- ♦ Monsieur VERNET : demande de l'Association Class'Croûte pour le prêt de mini-jeux pour la journée du 25/06/11 : réponse favorable.
- ♦ Madame CANZIANI : Information : Centre-Eté du 04/07/11 au 29/07/11.
- ♦ Monsieur BUSATO informe l'assemblée que le parquet de l'Eglise est défectueux. Il se propose de faire les réparations. Un rendez vous sera pris avec la commission des travaux.
- ♦ Monsieur VARECHARD demande si le marquage de l'écusson sur la voiture de la commune a été réalisé. Affaire en cours.

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 17 JUIN 2011

Le 17 juin 2011, à 18 heures 30, le Conseil légalement convoqué le 10 juin 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents :** de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN - TAILLANDIER FRANCK – MONMART ALAIN

**Etaient absents ou excusés :**

- AMRANI EMILIE représentée par SOLOHUB Sabrina
- COUSTALAT JEAN PIERRE

**Secrétaire de séance :** SOLOHUB SABRINA.

### Election des délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs – CM N° 77 347 17 06 2011 01

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale concernant les élections des sénateurs. A l'unanimité, le Conseil municipal désigne à bulletins secrets :

- délégués :               Monsieur de NATALE Guy  
                                  Madame MOREAU Patricia  
                                  Monsieur VERNET Philippe
- délégués suppléants : Monsieur BUSATO Jean  
                                  Monsieur GUILLAUME Lionel  
                                  Monsieur TAILLANDIER Franck

### Jumelage avec la commune de Bianzano (Italie) – VERNET Philippe - CM N° 77 347 17 06 2011 02

Monsieur le Maire expose les raisons qui conduisent à mettre en place le jumelage avec la commune de Bianzano.

- la volonté communale de créer le jumelage date de 3 ans,
- la municipalité a délégué la gestion du jumelage à l'association « Talys'Ormes » depuis sa création le 02 mars 2009,
- deux délégués ont été nommés au niveau du Conseil municipal pour faire le lien entre la commune et l'association.

Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de Bianzano, situées au nord de l'Italie, et d'accepter les termes d'une charte de jumelage.

Il est précisé que le rôle de « Talys'Ormes » sera :

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien permanent avec la commune de Brianzo,
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- d'informer localement sur l'Italie,
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- de définir avec eux les priorités d'action (public, thèmes...),
- de soutenir les projets d'autres associations ou organismes locaux,
- et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- le jumelage avec la commune de Brianzo située au Nord de l'Italie avec effet au 17 juin 2011 et sans limitation de durée.

- d'autoriser Monsieur Philippe VERNET à signer la charte de jumelage,
- en tant que de besoin d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

### **Informations générales communales – CM N° 77 347 17 06 2011 03**

♦ Monsieur VERNET informe que l'association ABO a été dissoute. Un don de 260.65€ sera versé au CCAS de la commune.

♦ Monsieur VARECHARD relate au cours de la dernière assemblée de la communauté de commune de la Bassée, il a été annoncé que les transports scolaires seraient désormais gérés par le Département. Il a été également indiqué qu'on demanderait le paiement de la carte de transports à tous les enfants utilisant les cars scolaires. Monsieur VARECHARD a fait observer à l'assemblée que l'enseignement étant obligatoire et gratuit en primaire et en collège jusqu'à 16 ans, il convenait de veiller au respect de la règle de gratuité.

♦ Monsieur VARECHARD fait part de la proposition par le Président du Syndicat de la Voulzie de faire pratiquer l'évacuation des déchets retenus au niveau du Moulin du Châtelot en demandant au propriétaire d'ouvrir les vannes pour que les déchets s'écoulent. Il a fait part de cette proposition à Madame CHARLE, Maire de Saint-Sauveur, qui n'a pas apprécié, car c'est sa commune qui verrait arriver les déchets ; Monsieur VARECHARD déclare que sous couvert de Monsieur le Maire des Ormes, il enverra un courrier à Monsieur le Président du Syndicat de la Voulzie pour dire notre opposition au fait de se débarrasser de nos ordures en les envoyant au voisin.

♦ Dernière remarque de Monsieur VARECHARD : « Merci à Monsieur le Maire pour les éclaircissements qu'il a apportés sur la taxe d'habitation. Il était en effet utile de préciser que la part de cette taxe qui allait auparavant au département revient désormais à la commune, cette nouvelle disposition permet de ne pas augmenter les impôts locaux et on ne peut que s'en réjouir ».

\*\*\*\*\*

# COMMISSION DE L'URBANISME

## MODIFICATION DU P.O.S.

En application des articles R123-24 et R125-25 du code de l'urbanisme, la modification n°3 du plan d'occupation des sols est exécutoire et produit ses effets juridiques depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011.

### NOUVEAUX ARTICLES

#### Zone UA

- article 8 :

Implantation des constructions sur une même propriété : non réglementé

- article 11 :

Les toitures seront recouvertes de matériaux ayant l'aspect et la couleur de la tuile plate de ton vieilli ou ton ardoise.

Les bardages métalliques visibles sur rue sont interdits.

#### Zone UB

- article 3 :

La création de nouvelle sortie sur la RD 412 ne pourra être autorisée qu'après l'accord du service gestionnaire voirie.

- article 8 :

Implantation des constructions sur une même propriété : non réglementé, sauf dans le cadre de l'implantation de plusieurs constructions à vocation d'habitation sur une même emprise foncière, ou si ces constructions ne sont pas contiguës une distance minimale de 8 m est à respecter entre chaque construction.

- article 11 :

Les toitures seront recouvertes de matériaux ayant l'aspect et la couleur de la tuile plate de ton vieilli ou ton ardoise.

Les bardages métalliques visibles sur rue sont interdits.

#### Autres adaptations zone UA et UB

L'article 11 des différentes zones est complété de la façon suivante :

Dans une logique de développement durable (Grenelle), peuvent être autorisées sous réserve d'une bonne intégration dans l'environnement avec la structure bâtie existante et environnante :

- les toitures terrasses ou à un pan sans exigence particulière de pente.
- les toitures végétalisées.
- les panneaux solaires.
- les dispositifs de gestion des eaux pluviales.
- tout autre dispositif technique ou architectural à même de renforcer le caractère durable des constructions (construction HQE, basse consommation...)

## Musée de la vie d'autrefois

La Commune a voulu modifier certains articles pour garantir une réussite optimale à ce projet.

- article UB9- emprise au sol

L'emprise au sol des constructions de toute nature (y compris des annexes) ne peut excéder 35% de la superficie de la propriété.

- article UB10 – hauteur des constructions

La hauteur totale des constructions nouvelles ne pourra excéder 11m.

Toutefois pour des ouvrages d'art ou d'architecture de facture spécifique, une hauteur supérieure pourra être autorisée ponctuellement sous réserve de l'intégration de cette installation/construction dans l'ensemble du projet soumis à autorisation.

- article UB14 – coefficient d'occupation des sols

Le coefficient d'occupation des sols applicable à la zone est fixé à

- 0,3 en zone UBa
- 0,3 en zone UBb
- 0,7 en zone UBc

Il n'est pas fixé de C.O.S. pour :

- les terrains d'une superficie inférieure à 600 m<sup>2</sup> déjà bâtis à la date d'approbation du présent P.O.S.
- les équipements collectifs d'infrastructures et de superstructures.
- l'aménagement et l'extension mesurée des constructions existantes à la date d'approbation du présent P.O.S.
- la reconstruction dans la limite de la surface de plancher hors œuvre nette initiale d'un bâtiment détruit en tout ou partie à la suite d'une démolition ou d'un sinistre.

P. Moreau



# COMMISSION DES FÊTES

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

2 avril 2011

Le traditionnel ramassage de printemps s'est effectué le samedi 2 avril 2011.

Dès 9h00 du matin, les participants ont arpenté les rues des Ormes et ses alentours pour ne revenir qu'en fin de matinée. Leur ramassage a encore été bien fructueux.

A midi ils ont pu savourer le repas champêtre offert par la municipalité.

Un grand merci à ces personnes qui cette année étaient encore présentes pour ce geste d'éco-citoyenneté.



D'année en année nous constatons que le nombre de participants diminue et il devient difficile d'organiser les équipes et leur circuit. Cette année nous n'avions que 2 petites équipes. Cette opération risque malheureusement d'être remise en question dans les années à venir ...

## CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

24 avril 2011



Dès 11h les enfants ont investi le terrain face à la mairie, et munis de sac plastique ont arpenté le site pour rechercher les œufs.

3 d'entre eux ont eu la chance de trouver des œufs pas « ordinaires » qui leur ont permis d'avoir une récompense.

Après s'être bien dépensés, un verre de jus de fruits leur a été offert et ils sont tous repartis heureux, les sacs remplis de chocolats.

*A l'année prochaine les enfants ! Pâques sera le 8 avril*

**13 et 14 JUILLET 2011**

C'est avec un temps mitigé que les Ormois se sont retrouvés à 19h30 autour d'un repas champêtre suivi de la retraite aux flambeaux pour les plus jeunes et d'un feu d'artifice très applaudi. C'est en musique que tout ce petit monde a terminé la soirée.



Le lendemain les Ormois ont pu participer aux jeux organisés sur la place face à la Mairie. Petits et grands se sont bien amusés. La journée s'est terminée par le traditionnel goûter et le tirage de la tombola.



Un grand merci à l'Association le « COF » pour l'organisation du repas et du bal ainsi qu'aux bénévoles qui sont venus nous aider le lendemain.

Et merci également à Monsieur Bideaux pour sa prestation de DJ.

**BONNES VACANCES A TOUS**



# TALYS'ORMES



Le 17 juin dernier, Les Ormes sur Voulzie a officialisé son jumelage avec Bianzano en Italie. A cette occasion le serment de jumelage a été lu dans les deux langues en présence de Mattia Suardi et Vito Fiore, représentants de la commune de Bianzano, les membres du conseil municipal des Ormes et les adhérents de l'association Talys'ormes.

Suite à cette officialisation, un repas festif à été organisé à la maison des Associations.

L'assemblée Générale de l'association s'est déroulée le 1er juillet dans une ambiance chaleureuse.

Les principales préoccupations de l'association pour l'année à venir vont être de proposer des cours d'Italien, de mettre en place une correspondance entre les élèves des deux écoles et de préparer un séjour en Italie pour 2012.



Pour toutes informations ou si vous souhaitez nous rejoindre :

0685965007 talysormes.jumelage@laposte.net



COMUNE DI BIANZANO



### SERMENT DE JUMELAGE

Nous, Philippe Vernet et Marilena Vitali,  
Maires des Ormes sur Voulzie, FRANCE et de BIANZANO, ITALIE.  
Librement désignés par le suffrage de nos concitoyens, certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels de nos populations.

### EN CE JOUR, NOUS PRENONS L'ENGAGEMENT SOLENNEL

Dans le respect des relations établies entre nos deux pays et en accord avec le principe de subsidiarité,

De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos communes afin de dialoguer, d'échanger nos expériences et de mettre en œuvre toute action conjointe susceptible de nous enrichir mutuellement dans tous les domaines relevant de notre compétence.

D'encourager et de soutenir les échanges entre nos concitoyens pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle et une coopération efficace, le sentiment vivant de la fraternité européenne au service d'un destin désormais commun.

D'agir selon les règles de l'hospitalité, dans le respect de nos diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité.

De garantir à toute personne la possibilité de participer aux échanges entre nos deux communes sans discrimination de quelque nature que ce soit.

De promouvoir, à travers nos échanges et notre coopération, les valeurs universelles que constituent la liberté, la démocratie, l'égalité, et l'état de droit.

De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix, de progrès et de prospérité :

### L'UNITE EUROPEENNE.

Fait aux Ormes sur Voulzie le  
Fait à BIANZANO le

17 Juin 2011



Marilena Vitali  
*[Signature]*  
m m m s . f u c h i



Philippe Vernet  
*[Signature]*

## Rapport annuel 2010 sur l'eau potable et l'assainissement

Ceci est une retranscription partielle des rapports annuels 2010 de délégataire établis par la Lyonnaise des Eaux.

Les rapports complets sont à la disposition de l'ensemble des usagers en mairie ou sur le site officiel de la mairie <http://www.les-ormes-sur-voulzie.com>

### 1. Description du système d'eau potable

La commune est alimentée par un forage captant l'aquifères de la craie sénonienne et exploitée à un débit de 20 m<sup>3</sup>/h.

L'eau pompée alimente le réservoir communal (200 m<sup>3</sup>) avant sa distribution vers les réseaux des Ormes-sur-Voulzie et d'Everly. L'eau produite aux Ormes-sur-Voulzie subit un traitement de dénitratisation physico-chimique sur résines échangeuses d'ions. La désinfection est assurée par une station de traitement des pesticides ainsi qu' un poste de rechloration à base de chlore gazeux.

### 2. Description du système d'assainissement :

Le système d'assainissement de la commune des Ormes sur Voulzie est composé d'un réseau de collecte majoritairement de type séparatif et de trois postes de relèvement.

Dans un tel système, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées et transportées dans des réseaux distincts.

- Les eaux usées sont acheminées jusqu'à la station d'épuration d'Everly d'une capacité nominale de 1 700 Equivalents habitant (Eh). Cette station traite les eaux usées de la commune ainsi que les eaux usées d'Everly. Les eaux traitées sont rejetées dans le ru des Méances.

- Les eaux pluviales ont deux exutoires : un plan d'eau appelé « le miroir » et le ru des Méances.

Une nouvelle station d'épuration est en cours de construction. Le démarrage est prévu fin 2011.

### 3. Les chiffres clés

#### Distribution de l'eau

- 50 808 d'eau livrés au réseau.
- 403 clients du service de l'eau
- Un habitant consomme en moyenne -5.49% d'eau en 2010 par rapport à 2009
- 92% de conformité sur la qualité physico- chimique de l'eau produite et distribuée en 2010
- 100% de conformité sur la qualité bactériologique de l'eau produite et distribuée en 2010
- Le rendement de l'eau est de 87.9% soit +10.4 points par rapport à 2009
- 93% des clients sont satisfaits de l'ensemble des prestations
- 2.44€ TTC/m<sup>3</sup>, c'est le prix du service de l'eau de la commune des Ormes sur Voulzie

#### Assainissement

- 35 973m<sup>3</sup> de volumes facturés assainissement

- 378 clients du service assainissements
- 11 km de réseau d'eaux usées
- 2 km de réseau d'eaux pluviales
- **2.32€ TTC/m3** est le prix du service de l'assainissement de la commune des Ormes sur Vouizie

#### 4. Branchement Plomb :

Le renouvellement des branchements plomb fait l'objet de travaux menés par la municipalité et non inclus dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public. En 2010, 9 branchements plomb ont été remplacés, 115 restes à faire dans les années à venir (à ce jour, échéance à fin 2012)

#### 5. Le prix de l'eau (facture 120m<sup>3</sup>) :

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)  
 Type de facturation : trimestrielle  
 Échéance : Novembre

### LES ORMES SUR VOULZIE

	janv-10		janv-11		Variation	Délibérations	
	Prix unitaire m3 HT 2010	Montant 120m3 HT 2010	Prix unitaire m3 HT 2011	Montant 120m3 HT 2011			
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
<b>Abonnement</b>							
Part Lyonnaise des Eaux		31,44		32,08	2,04%		
<b>Consommation</b>							
Part Lyonnaise des Eaux	1,2898	154,78	1,3158	157,90	2,02%		
Part communale	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%		
Part Agence de l'eau préservation ressources	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,00%		
	1,6898	234,22	1,7158	237,98	1,61%		
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
<b>Abonnement</b>							
Part Lyonnaise des Eaux		21,32		21,72	1,88%		
<b>Collecte et traitement</b>							
Part Lyonnaise des Eaux	1,2521	150,25	1,2720	152,64	1,59%		
Part communale	0,4558	54,70	0,4558	54,70	0,00%	07/04/2000	
	1,7079	226,27	1,7278	229,06	1,23%		
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>							
<b>Lutte contre la pollution</b>							
Modernisation des réseaux de collecte	0,3341	40,09	0,3480	41,76	4,17%		
	0,2880	34,56	0,3000	36,00	4,17%		
	0,6221	74,65	0,6480	77,76	4,17%		
	Montant HT	4,02	535,14	4,09	544,80	1,81%	
	Montant TVA	0,22	29,43	0,23	29,96	1,81%	
	Montant TTC	4,24	564,57	4,32	574,76	1,81%	

#### 6. Encours de la dette en 2010 :

Eau : Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : Neant

Assainissement : Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 43 329 €

Capital : 5008 €

Intérêts : 1392 €

Annuité : 6400 €

F.Taillandier

## Faune et flore de la réserve naturelle de la Bassée

Vous avez la chance d'habiter une région à haute valeur écologique. Si vous avez l'habitude d'aller vous promener dans la campagne ou la forêt aux alentours des Ormes sur Voulzie, ou si vous travaillez souvent en extérieur, vous ne pouvez pas ne pas avoir eu à plusieurs occasions l'œil qui s'accroche sur un insecte passant devant vous, l'oreille qui s'attarde sur le chant d'un oiseau, ou même votre nez qui demande à capturer l'odeur agréable d'une plante cachée quelque part. C'est pour préserver cette richesse biologique, qui ravive nos sens à chaque fois que l'on prend l'air, que la réserve naturelle nationale de la Bassée a été créée, il y a presque dix ans déjà.

Voici un tout petit aperçu des espèces animales et végétales que vous pourriez croiser dans la vallée de la Bassée.

Le flambé est un papillon de jour (Rhopalocère) vivant dans les milieux plutôt ouverts et secs. On le rencontre chez nous sur les pelouses sèches. Il pond ses œufs sur les arbustes fruitiers, tels les pruneliers et les aubépines. C'est une espèce plutôt rare dans notre région.



**le flambé**



**la petite violette**

La petite violette (Rhopalocère également) survole aussi les pelouses sèches, d'avril à octobre. Elle doit sans doute son nom au fait qu'elle pond ses œufs sur différentes espèces de violettes. Il lui arrive aussi de déposer sa progéniture sur de la ronce.



**cigale des montagnes sortant de sa mue**

La cigale des montagnes est présente sur les prairies plutôt sèches et les pelouses. Les adultes ne sont visibles que durant 2 à 4 semaines (entre la fin mai et début juillet), et on peut entendre le mâle chanter parmi les herbes. La femelle pond ses œufs dans les tiges des végétaux. Une fois les œufs éclos, les nymphes s'enterrent et restent dans le sol pendant 6 à 10 ans, se nourrissant toujours de la sève des plantes, à partir des racines cette fois-ci.

Le criquet ensanglanté est une espèce d'Orthoptère très rare en Ile-de-France. Comparé aux autres espèces de criquets, il est assez grand. Les individus sont souvent tachetés de rouge, d'où son nom. Il est présent dans les prairies humides qui occupèrent une bonne partie du paysage de la Bassée autrefois.



**le criquet ensanglanté**

Le calopteryx n'est pas vraiment une libellule comme on l'entend au sens strict du terme. Il fait partie des « demoiselles », ou encore comme les appellent les scientifiques : les Zygoptères (l'ordre des Odonates englobe les Zygoptères et les Anisoptères qui, elles, représentent les vraies « libellules »). Il vit autour des cours d'eau dont les berges sont en pentes douces et qui présentent de la végétation.



le calopteryx



le pic noir

Le pic noir est un oiseau des forêts. Il est assez difficile à voir, mais on reconnaît facilement son cri et on peut l'entendre de loin marteler le bois des arbres, lorsqu'il est à la recherche d'insectes à manger.

La rainette arboricole est un Amphibien qui tire son nom du fait qu'elle peut grimper dans les arbres. On peut donc la rencontrer en forêt mais également sur les plans d'eau au printemps où les individus se regroupent pour se reproduire. Son chant puissant est souvent l'unique manière de s'apercevoir de sa présence.



la rainette arboricole

Bien d'autres espèces sont présentes dans la Bassée, dont une infinité de plantes. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez découvrir plus en profondeur toute cette biodiversité.

### Les prochaines animations de la réserve naturelle

Ces visites sont gratuites, merci de vous inscrire à l'avance auprès de l'AGRENABA au 01 64 00 06 23

ou par mail à : [agrenaba@wanadoo.fr](mailto:agrenaba@wanadoo.fr)

**Samedi 23 juillet – 21h30 à 23h30 - Sortie astronomie** en partenariat avec Astro Bassée Montois

**Samedi 07 août – 9h00 à 12h00 - Parcours du sentier de découverte** de la réserve naturelle

**Dimanche 11 septembre – 9h00 à 13h00- Atelier plantes et flore en cuisine** : balade naturaliste suivi d'une dégustation des plantes récoltées

**Samedi 15 octobre \_ 14h00 à 17h00 - Coupe de bois et préservation de la biodiversité en forêt**

Avant la saison hivernale, petit rappel des préconisations sur la gestion forestière au sein de la réserve naturelle : Vous y apprendrez pourquoi et comment tenir compte des animaux et des plantes lors de l'exploitation de bois et à reconnaître les espèces végétales à préserver.



# La Validation des Acquis et de l'Expérience

## Qu'est ce que la VAE ?

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE.

## Constitution du dossier de recevabilité

---

### Quels sont les critères de recevabilité ?

- Vous devez justifier d'au moins trois années d'activités salariées, non salariées de volontariat ou bénévoles\* en rapport direct avec la certification visée.

(Certains Ministères donnent un cadre plus précis à la mise en rapport entre expérience et certification\*, notamment l'Enseignement Supérieur).

### 1) Comment calculer la durée d'activité de trois ans ?

#### Sont prises en compte :

- les activités exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger.  
Leur durée totale est calculée par cumul.

#### Ne sont pas prise en compte :

- les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel, effectués pour la préparation d'un diplôme\* ou d'un titre\* de l'enseignement professionnel.

### 2) Comment prouver la réalité des activités exercées ?

- Activités salariées : par des bulletins de salaires ou des attestations d'employeur ;
- Activités non salariées : par une déclaration fiscale, déclaration d'existence URSAFF, extrait du K bis (activités commerciales) ou extrait D1 (activités artisanales) ;
- Activités bénévoles\* : par des attestations signées par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature.

## Comment est établi le rapport entre les activités exercées et la certification\* visée ?

Les activités exercées doivent être en lien avec les activités définies dans le référentiel de certification et/ou référentiel d'activités correspondant. Chaque référentiel est disponible sur demande auprès de l'organisme certificateur ou valideur concerné.

Pour obtenir les référentiels en ligne :

- CNDP (Référentiels du ministère de l'Éducation nationale, du CAP jusqu'au BTS)

Vous obtiendrez les résumés de tous les référentiels sur :

- [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

Ces résumés apparaissent lorsque vous avez fait une recherche sur une certification\* précise

Vous déposez votre dossier complété (livret 1) à l'organisme certificateur ou valideur qui procède à son examen et prononce ou non une **décision de recevabilité** dans un délai de deux mois au plus, à compter de la date de dépôt de la demande.

Le silence vaut décision de rejet.

La **décision de recevabilité** ne préjuge en aucun cas de l'étendue de la validation qui ne peut être prononcée que par le jury de validation.

## **Quelle est la portée de la décision de recevabilité\* ?**

Elle vous permet de poursuivre la procédure de VAE. Vous pouvez alors réaliser  **votre dossier de présentation de l'expérience** (livret 2).

## La réalisation du dossier de présentation de l'expérience et les possibilités d'accompagnement

N'est pas obligatoire mais vivement recommandé, l'accompagnement vous est proposé pour vous aider à réaliser votre dossier de présentation de l'expérience : il favorise la réussite de votre démarche.

### **1) En quoi consiste l'accompagnement ?**

- Il vous fournit une aide méthodologique pour réaliser votre dossier de présentation de l'expérience.
- Il vous aide à préparer l'épreuve de mise en situation professionnelle et / ou l'entretien avec le jury, si ces modalités de validation\* sont prévues.

### **2) A quel moment intervient-il ?**

L'accompagnement commence à la décision de recevabilité. Il prend fin :

- au plus tôt, avec le dépôt complet du dossier de présentation de l'expérience ;
- au plus tard, à la convocation du jury pour un entretien ou une mise en situation professionnelle.

Certains organismes certificateurs ou valideurs proposent un accompagnement à l'issue de la décision du jury, quand un refus de validation ou une validation partielle a été prononcé (e).

### **3) Qui peut assurer une prestation d'accompagnement ?**

Les organismes certificateurs ou valideurs ; ou des prestataires habilités publics ou privés. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre organisme certificateur ou valideur, ou auprès des organismes qui financent votre accompagnement.

## La validation par le jury

Votre dossier de présentation de l'expérience est soumis à un jury de validation.

### **1) Comment se compose le jury ?**

- Au moins d'un quart des membres doivent être des représentants qualifiés des professions

- Au sein de ces représentants d'employeurs et de salariés, il doit y avoir la parité entre employeurs et salariés, avec le souci d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes sur l'ensemble du jury

Des spécificités sont à noter pour l'Enseignement Supérieur.

## 2) Comment procède le jury ?

Le jury contrôle et évalue les compétences professionnelles acquises par le candidat, par rapport au référentiel de certification\* et/ou d'activités\*.

Pour se procurer les référentiels :

- CNDP (référentiels du CAP jusqu'au BTS)

Vous obtiendrez les résumés de tous les référentiels sur :

- [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

Ces résumés apparaissent lorsque vous avez fait une recherche sur une certification précise

## 3) Quelles sont les modalités d'évaluation par le jury ?

- La validation sur dossier : l'évaluation est basée sur l'examen du dossier de présentation de l'expérience et peut être complétée par un entretien avec le jury si nécessaire. Cet entretien peut être demandé par le jury ou par le candidat.
- La validation par une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée : elle peut être organisée par l'organisme certificateur ou valideur. Elle peut être également complétée par un entretien.

## La décision du jury

---

### Quelles décisions peuvent être prises par le jury ?

- **Une validation totale de la certification** : la certification obtenue par la VAE est la même que celle obtenue par les autres voies existantes (formation continue, formation initiale ou apprentissage).
- **Une validation partielle** : le jury précise les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir, et préconise les modalités d'acquisition. Un accompagnement peut également vous être proposé
- **Un refus de validation** : certains organismes certificateurs ou valideurs vous conseillent dans vos nouvelles démarches.

## Le suivi du candidat à l'issue de la décision du jury

---

Les organismes certificateurs ou valideurs pourront dans certains cas vous proposer un suivi personnalisé, si vous avez obtenu une validation partielle (invitation à rencontrer le service, proposition d'appui individuel, etc.)

**Pour vous aider dans votre démarche :**

<http://www.ac-creteil.fr/enseignements-salarie-vae.html>

<http://www.vaeguidepratique.fr/index.htm>

<http://www.vae.gouv.fr/>

PAGE SANTÉ

PAGE SANTÉ



PAGE SANTÉ

PAGE SANTÉ

Votre enfant a 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans ou 18 ans ? L'Assurance Maladie vous propose M'T dents, un examen bucco-dentaire gratuit pour faire vérifier la santé de ses dents.

### **M'T dents c'est quoi ?**

Un rendez-vous de prévention offert par l'Assurance Maladie chez le dentiste pour vérifier si tout va bien et des soins, si nécessaires, remboursés à 100 %.

### **M'T dents, c'est pour qui ?**

Tous les enfants et adolescents âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans, âges les plus exposés aux caries. Bien sûr, il est important de s'occuper de ses dents à tout âge... Ces rendez-vous sont complémentaires des visites habituelles chez le dentiste.

### **M'T dents, comment en profiter ?**

Votre enfant va bientôt avoir 6, 9, 12, 15 et 18 ans... Un mois avant sa date d'anniversaire, vous recevrez chez vous un courrier d'invitation de l'Assurance Maladie pour un rendez-vous de prévention dentaire.

#### **C'est simple**

Prenez rapidement rendez-vous chez le chirurgien-dentiste de votre choix.

Le jour du rendez-vous, n'oubliez pas de vous munir du bon de prise en charge jointe au courrier pour bénéficier de la gratuité de l'examen bucco-dentaire et de votre carte Vitale.

#### **C'est offert !**

Le rendez-vous de prévention est offert, sans avance de votre part.

Si votre enfant a besoin de soins complémentaires (traitement des caries et des racines, détartrage, scellement des sillons, etc.), ils sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Ces soins doivent être effectués dans les neuf mois qui suivent le premier examen.

Si votre enfant a 6 ou 12 ans, vous bénéficiez d'une avance de frais et n'avez pas de frais à avancer.

Si votre enfant a 9, 15 ou 18 ans, vous devez régler les soins, mais serez rapidement remboursé. Les autres traitements comme les appareils d'orthodontie ou les prothèses sont pris en charge au taux habituel.

### **ZOOM sur les bons gestes à adopter dès 6 ans**

- \* Limiter les sucreries, les boissons sucrées et le grignotage entre les repas.
- \* Se brosser les dents après chaque repas donc 3 fois pendant 3 mn.
- \* En cas d'impossibilité, boire un verre d'eau après le repas ou mâcher un chewing-gum sans sucre.
- \* Changer sa brosse à dents tous les 3 mois, c'est sa durée de vie moyenne.
- \* Consulter au moins une fois par an son dentiste.

Une maladie parasitaire  
dangereuse pour l'homme

# L'ÉCHINOCOCCOSE



Illustration de la reproduction de la maladie.

Protégez-vous en respectant  
des précautions d'hygiène.

## OÙ CETTE MALADIE EST-ELLE PRÉSENTE ?



Une maladie  
en expansion...

Répartition d'*Echinococcus multilocularis* dans la population des renards français (Source : ERZ 2010).

## QU'EST-CE QUE L'ÉCHINOCOCCOSE ?

L'échinococcose alvéolaire humaine est une **maladie parasitaire due au développement dans le foie de la larve d'un petit ténia** du nom d'*Echinococcus multilocularis*.

Cette maladie est transmise à l'homme si celui-ci ingère accidentellement des œufs de ce ver.

**Chez l'homme, en l'absence de traitement cette maladie peut être mortelle !**

## PROTÉGEZ-VOUS EN RESPECTANT DES PRÉCAUTIONS D'HYGIÈNE

- ✓ Se laver les mains :
  - Après avoir caressé les animaux qui peuvent porter des œufs de parasites sur leur pelage.
  - Après avoir jardiné et été en contact avec de la terre, ou des fruits contaminés.



- ✓ Rincer abondamment à l'eau courante et avant de les consommer :
  - Les légumes crus provenant de jardins accessibles à des chiens ou à des renards.
  - Les fruits des bois crus provenant des endroits où des renards infestés ont pu faire leurs besoins (en général sur les herbes les plus proches du sol).



- ✓ Garder les animaux à distance lors des repas.

- ✓ Pour les végétaux consommés cuits, respecter une température de cuisson supérieure à 60°C. Remarque : La congélation (-18°C) est sans effet.



- ✓ Pour les personnes amenées à manipuler des renards (chasseurs, piégeurs) : porter des gants, si possible à usage unique.

## PROTÉGEZ VOTRE CHIEN EN LE VERMIFUGEANT

Il faut impérativement vermifuger les animaux de compagnie puisqu'ils peuvent être infestés par le parasite.

- Le vermifuge doit contenir du praziquantel, seule molécule efficace contre les vers échinocoques.
- Quatre traitements par an suffisent à réduire considérablement le risque pour la plupart des chiens.

# HISTOIRE

Peut-être, l'avez-vous remarquée car elle éblouit par sa grandeur, cette majestueuse Vierge à l'Enfant placée à l'extérieur du pignon oriental de notre église.

Elle est classée au titre des Monuments Historiques depuis le 26 août 2003 et a été examinée et restaurée en 1999 lors de la remise en état de l'édifice. Sa datation remonte probablement entre 1250 et 1260. Sa hauteur (220 cm.) en fait une des plus grandes statues de France.



Y. BOURHIS Photographe D A P M D

Elle devait porter sur la tête une couronne d'orfèvrerie et la présence d'anciennes incrustations de verroterie est encore visible. Le fait qu'elle soit sculptée au revers exclut qu'elle ait été conçue pour être adossée à une architecture ou un portail.

Françoise BARON, Conservateur général honoraire du Musée du Louvre émet l'hypothèse qu'elle pourrait provenir de l'abbaye de Preuilley, géographiquement proche des Ormes-Sur-Voulzie. Dans l'inventaire de l'abbaye de 1790 est mentionnée une Vierge en plomb doré de dimension semblable. L'installation de boiseries et l'érection d'un nouvel autel dans le chœur en 1715 ont pu présider à la présentation d'une nouvelle statue en place de notre Vierge en pierre de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette dernière aurait pu alors être transférée à l'église des Ormes. Cette proposition nécessite cependant d'être étayée et enrichie par des recherches complémentaires.

Pour ma part, étant passionnée des objets du culte, je tenais vivement à faire partager cette découverte aux habitants des Ormes.

CARRÉ. Régine

## Bibliographie

Françoise BARON « Statue de la Vierge à l'Enfant, les Ormes-Sur-Voulzie » in *Objets d'Art... Quelle histoire, 15 années d'études et de restauration en Seine-et-Marne (1995-2010)*, sous la Direction de Monique BILLAT, Lyon : Lieux-dits 2010, p. 58-61.

# Notre école

Les 68 élèves de notre école sont partis en vacances. 7 d'entre eux prendront le chemin du collège à la rentrée de septembre 2011. Nous attendons 13 nouveaux.



Le 18 juin, les élèves ont accueilli les parents, les amis et les élus pour leur spectacle de fin d'année.

Chants et danses sur le thème de l'Afrique se sont succédés. Chacun du plus petit au plus grand a pris plaisir à évoluer sur scène. Les spectateurs ont chaleureusement applaudi et félicité tout ce petit monde.



Visite de la ferme et conteuse pour les plus jeunes, carnaval, piscine, lendit, musée du quai Branly à Paris, exposition d'objets fabriqués par les enfants et « l'Echo des juniors », journal de l'école sont les multiples activités pratiqués par les élèves depuis janvier.



Lors du goûter de fin d'année, Claudine, enseignante de Maternelle a accueilli les parents et toutes les personnes qui l'ont accompagnée durant ses 3 années passées aux Ormes.

Mme Solohub, parent et conseillère municipale, lui a remis la médaille des Ormes à l'occasion de son départ à la retraite.

Parents et élèves lui ont témoigné leur affection et souhaiter une bonne retraite.

C'est une nouvelle collègue Sophie Bonfils qui sera présente auprès de nos petits en septembre.



Bonnes vacances à tous.

## PROMOTION 2011

Cette année, 7 enfants du primaire ont quitté la classe de Sylvie Grisot pour le lycée de Bray sur Seine. Après un magnifique spectacle, la remise des « récompenses ». Nous souhaitons à ces 7 petits Ormoises et Ormois tous nos vœux de réussite pour la suite. Bon vent également à Claudine, la maitresse des maternelles qui nous quitte pour une retraite bien méritée.



( en médaillon, Ali et Sandra, absents le jour de la photo)



## BREVET DES COLLEGES

Les jeunes Ormois ayant réussi le Brevet des Collèges sont invités à s'inscrire à la Mairie.

Le C.C.A.S. les récompensera de leur réussite en leur offrant un bon d'achat.

Toutes nos félicitations !



## RENTRÉE 2011-2012

La rentrée des classes se fera le :

**Lundi 5 septembre**



# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## TENNIS DE TABLE

Performance, réussite et bonheur pour nos deux équipes et notre équipe « espoir », bonheur pour les joueurs et également pour leur président.



L'équipe n°1 gagne son championnat, la catégorie classée, les inter-régions et termine 3<sup>ème</sup> du championnat de France.

L'équipe n°2 gagne aussi son championnat.

Notre équipe « espoir » est invaincue, elle aussi dans sa catégorie.



**Un franc et vif succès pour tous et surtout pour le club de notre commune.**

Bonnes vacances à tous.

Le Président

## L'ATELIER

Les activités de l'année se sont terminées par un repas entre membres, le mardi 28 juin, au restaurant « le Saint Sauveur », situé à Saint Sauveur.

En dehors des rendez vous hebdomadaires du mardi, la seconde partie de l'année a été riche :

- février : sortie au salon de « l'aiguille en fête » porte de la Villette à Paris
- mai : le rendez vous habituel avec Françoise qui vient de la ville de Briare, nous a permis d'aborder la fabrication des chapeaux, poupées ...
- mai : déplacement à Château Thierry pour une visite du musée Jean de la Fontaine et des jardins de Verdelot.



LA RENTRÉE SE FERA LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2011.



Bonnes vacances à toutes et à tous.

La Présidente  
M.KLEINRICHT

## Du TAI CHI CHUAN avec l'association « Entre Terre et Ciel »

Après une année de fonctionnement sous l'égide de « l'Atelier », la section de Tai Chi Chuan a pris son indépendance.

Le Tai Chi Chuan est un art martial chinois fondé sur la pratique de mouvements fluides et souples, réalisés dans la lenteur, sans interruption, avec concentration et précision.

Le Tai Chi impose par le calme qu'il dégage. Il s'agit d'atteindre un état de tranquillité intérieure tout en étant en mouvement.

La pratique du Tai Chi est un excellent exercice pour la mémoire et la concentration, mémoriser les mouvements, les enchaînements demande un réel effort d'attention.

Sur le plan physique, il développe et entretient la souplesse, l'endurance et l'équilibre.

Cette discipline est accessible à toute personne quel que soient l'âge et la souplesse.

**Les cours sont assurés par une professeure formée en**

**« Pédagogie Arts internes et Santé », à la Maison des Associations.**

- Cours débutants le lundi de 19h30 à 20h30
- Cours initiés le lundi de 20h à 21h

*Si le Tai Chi vous tente, venez nous rejoindre, nous pouvons accueillir quelques nouvelles personnes. Possibilité d'un cours d'essai avant de s'inscrire.*

Renseignements et inscriptions sur place aux jours et heures des cours ou contacter Mme Maître de 13h à 14h du lundi au vendredi au 01 64 01 68 94.

**Reprise des cours le lundi 12 septembre 2011.**

Bonnes vacances à toutes et à tous.  
Le Bureau.



Class' Croûte des Ormes

# Class' Croûte des Ormes

## UN AN DEJA

Le 25 juin 2011, l'Association Class' Croûte des Ormes a fêté ses un an d'existence. Lors de cette manifestation, 46 repas ont été servis pour célébrer cet événement.

Durant cette journée, un concours de Pétanque a été organisé, ainsi qu'une mini kermesse pour les enfants.

L'équipe qui a terminé première au concours de pétanque a gagné 2 baptêmes en ULM.



Dans le courant de l'année, plusieurs manifestations ont été organisées par notre Association afin de pouvoir récolter des fonds. Cela nous a permis d'investir dans du matériel et de proposer des activités aux enfants qui fréquentent la garderie.

Nous avons également organisé des repas à thème tout au long de l'année, afin de permettre à de nombreux enfants de se retrouver et partager des repas en commun dans une ambiance chaleureuse et conviviale avec des petites surprises.

Toutes ces initiatives n'ont pu être possibles que grâce à l'investissement de chacun des membres de l'Association et de ses animatrices Aurore et Dominique qui font preuve de créativité au quotidien.

L'Association a servi durant cette année plus de 3100 repas aux enfants, ce qui représente une moyenne de 22 repas par jour.

Dès la rentrée, nous devrions avoir une hausse de la fréquentation suite aux nouvelles inscriptions à l'école. L'année dernière, au mois de juin l'école avait un effectif de 54 enfants, pour la rentrée 2011 nous devrions avoir plus de 70 enfants.

Nous remercions toutes les familles pour la confiance que vous portez à notre Association.

BONNES VACANCES A TOUS

## LES JARDINS DE LA VOULZIE

**Le cirque s'invite chez les aînés pour le plus grand bonheur des grands et des petits**



Mercredi 18 mai soixante-dix résidents, rejoints par les enfants du personnel, se sont installés dans le parc, certains une heure en avance pour ne pas perdre une miette du spectacle assuré par le cirque « Reynier ». Ce cirque itinérant et familial depuis 5 générations est actuellement en tournée dans la région.



Émus, les aînés ont applaudi les performances de « Fayon » le bouc, de « Noha » le chien, de « Poly » le poney et de « Serges » le lama. Thierry a su par son professionnalisme capter l'attention du public, au programme : jonglerie et dressage d'animaux. Ces animaux habitués aux personnes âgées, se sont laissés caresser par les résidents qui n'hésitaient pas à leur offrir des quignons de pain. Les enfants étaient heureux de se promener à califourchon sur le dos du poney et du lama. Le clown « Patate » par ses pitreries engendra des éclats de rires.



Le spectacle s'est terminé par un goûter en plein air. Tout le public était enchanté de ce divertissement.

## Inter Génération

Que ce soit les danseuses de Poigny le mercredi 1<sup>er</sup> juin ou le défilé de majorettes le mercredi 11 mai, ces interventions permettent de mettre en éveil les résidents. Ils apprécient énormément la présence des enfants, elle leur procure de l'émotion et beaucoup de joie. Le



contact enfants - résidents est primordial. Avant que les enfants repartent, un goûter est pris en commun. Les enfants trouvent toujours du plaisir à se produire devant les résidents. C'est un moment de convivialité estimé par tous.



## Barbecue du Samedi 25 Juin 2011

Comme tous les ans, notre repas traditionnel a eu lieu en juin. Familles, résidents et personnel étaient tous réunis afin de partager cette agréable journée. Les cuisiniers avaient confectionné un succulent repas aux dires de tous. Les familles, les résidents et le personnel dansaient entre eux sur des airs de chansons d'antan, chansons que certains fredonnaient. Nous avons pu apprécier tout au long de l'après-midi les démonstrations de danses de Jacky Bouleau. Cette manifestation riche en échanges, a été pour tous un moment très fort.



# AMITIÉ

## Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

Pour le 1er semestre 2011, La Maison des Associations a accueilli les membres, amis et sympathisants qui aiment à se réunir et se retrouver pour participer à ces après-midi divertissants, récréatifs, gourmands et informatifs.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité, ses surprises et sa bonne humeur.

À chaque rencontre, un moment est réservé, pour permettre d'apprécier les desserts "fait maison" par les participants qui ne manquent jamais d'originalité et commentent la façon dont elles s'y sont prises pour réussir leurs délicieuses gourmandises.

Le Scrabble® qui permet tout en jouant de faire travailler et entretenir sa mémoire, ravive ses connaissances et fait découvrir de nouveaux mots. La dernière édition de l'Officiel du Scrabble® (ODS-6) paru le 15 juin dernier s'est enrichi de quelques 1.500 mots.

Les joueurs de belote ont fait place aux divers jeux de société à découvrir ou redécouvrir.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre

avec nous. *Les bénévoles, plus jeunes, sont également les bienvenus.*



Joyeux anniversaire à Mme Claude Guignat

La plate forme téléphonique **Canicule info service (appel gratuit) : 0 800 06 66 66**

vous informe également depuis le 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 31 août et du lundi au samedi de 08 h à 20 h

*Bonnes vacances à tous et vivement la rentrée, pour nous le 1er septembre 2011 (Repas annuel).*



## UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC)

### Les Ormes sur Vouzie

Le dimanche huit mai 2011, comme chaque année fut le jour de la commémoration du Jour de la Victoire 1939-1945. Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de Les Ormes sur Vouzie.

Sous le Drapeau et les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de l'École communale dirigée par Mme Sylvie GRISOT. Deux élèves : Victorine Lequeux et Lisa Gonthier ont lu le message de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

Philippe Vernet, Maire, entouré du Conseil Municipal a délivré le message de M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux anciens combattants suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité. Une minute de silence et de recueillement a été poliment respectée par toutes les personnes et qui par leur présence attachent un vif intérêt à cet événement.



*Bonnes vacances, belles journées et bon repos.*

## Du nouveau sur le site « Les Ormes sur Voulzie »

Mises en ligne depuis le dernier Echo Municipal:

Les Ormes sous la neige (56 photos)  
Merci à Alain Caniac



Fête au Village du 27 mai 2011  
(25 photos)



Repas de mi mandat du Conseil  
(49 photos) Merci à François Canziani



Jumelage avec Bianzano (Italie)  
(115 photos)  
Merci à François Canziani



Pour accéder au Blog, taper l'URL suivante:

<http://lesormes77.canalblog.com>

ou

directement sur le site pavé  
« photos souvenir » du menu  
principal



# INFORMATIONS GENERALES

## INFORMATIONS GENERALES

### VACANCES 2011

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 8 août au 30 août inclus.

Pour toute urgence, contactez :

Mr VERNET : 06.32.62.35.92  
M. de NATALE : 06.88.37.73.85  
Mme MOREAU : 06.10.79.12.42  
M. MAURY Y. : 06.87.11.00.81  
Mme CANZIANI : 01.64.01.70.20

L'Agence Postale Communale sera fermée du 6 août au 30 août inclus

\*\*\*\*\*

### LISTE ELECTORALE

Nous rappelons aux nouveaux habitants des Ormes qu'ils doivent se présenter en mairie pour se faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

**Les élections Présidentielles se dérouleront le 22 avril et le 6 mai 2012.**

\*\*\*\*\*

### LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Vous devez réserver la **veille** de votre déplacement **avant 16h** au 01 64 01 82 05. Les Cars Moreau vous rappelleront pour confirmer l'heure du passage du minibus. Tarifs : carnet de 10 tickets à 12€. Pour les personnes titulaires de la carte Rubis, le transport est gratuit. Sont admises les cartes Orange et Imagine'R.

- Mardi matin : destination Bray sur Seine
- Mercredi matin : destination Bray sur Seine
- Jeudi après midi : destination Provins
- Vendredi matin : destination Bray sur Seine.

Le transport à la demande ne fonctionne pas les jours fériés et durant le mois d'août les transports des mardis et mercredis sont interrompus.

\*\*\*\*\*

## RU DE COUTURE

Vu les nombreux problèmes récurrents sur le ru de Couture, nous vous rappelons que tout propriétaire riverain est responsable du bon écoulement de l'eau.

Ci-dessous les articles du Code de l'Environnement :

### ARTICLE L215-14

Le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

### ARTICLE L215-16

Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier, la commune, le groupement de communes ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé.

**Une réunion de riverains sera programmée au mois de septembre pour régler ce problème.**



## POINT VERT

Nous avons la chance d'avoir dans votre commune un « point vert » de proximité. Cela nous permet de nous débarrasser facilement des déchets végétaux tels que : broussaille, branchages et herbe.

Mais il ne faut pas oublier que ce point vert est toléré par les autorités à la condition expresse qu'on n'y déverse que des végétaux.

Tout autre déchet reviendrait à faire de ce site un dépôt d'ordures et pourrait entraîner sa fermeture.

Il faut donc que chacun d'entre nous fasse l'effort de ne pas laisser de la ferraille, des gravats ou plastiques (ex : sacs remplis d'herbe).

Récemment, on y a déposé trois bouteilles de gaz de 13 kgs.

Cette incivilité, qui peut être lourde de conséquences, est-elle due à l'inconscience ou à de la malveillance ?

Il faut que chacun y réfléchisse car nous irions inévitablement vers une fermeture administrative.



# RAMASSAGE DES ESCARGOTS

## LÉGISLATION

Arrêté du 24 avril 1979.

Arrêté fixant la liste des escargots dont le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être interdits ou autorisés.

J.O du 12/05/1979

Le ministre de l'environnement et du cadre de vie et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment son article 5 ;

Vu le décret n°77-1296 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant l'autorisation de certaines activités portant sur les animaux d'espèces non domestiques et les végétaux d'espèces non cultivées, notamment son article 4 ;

Vu l'avis formulé par le conseil national de la protection de la nature du 21 juin 1978,

Arrêtent :

### Article 1

Pour les espèces d'escargots suivantes :

*Helix pomatia* (escargot de Bourgogne).

*Helix aspersa* (escargot petit gris).

*Zonites algirus* (escargot peson),

le ramassage de spécimens vivants et leur cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être soumis à autorisation ou interdits dans chaque département par un arrêté préfectoral permanent ou temporaire, qui fixe par espèces nommément désignées, l'étendue du territoire concerné, la période d'application de la réglementation ou de l'interdiction, les conditions d'exercice du ramassage et de la cession, ainsi que la qualité des bénéficiaires des autorisations. Toutefois, ces arrêtés préfectoraux ne peuvent déroger aux dispositions suivantes applicables sur l'ensemble du territoire, qui concernent :

1° L'interdiction du ramassage des spécimens vivants d'*Helix pomatia* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux : **En tout temps lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm ; Pendant la période du 1er avril au 30 juin inclus lorsque la coquille a un diamètre égal ou supérieur à 3 cm.**

2° L'interdiction du ramassage de spécimens vivants à coquille non bordée d'*Helix aspersa* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux en tout temps.

3° L'interdiction du ramassage de spécimens vivants de *Zonites algirus* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux en tout temps, lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm.

### Article 2

L'arrêté préfectoral mentionné à l'article précédent est pris sur proposition du directeur départemental de l'agriculture après avis de la commission départementale des sites siégeant en formation de protection de la nature ainsi que de la chambre d'agriculture. Lorsque le ramassage doit s'effectuer sur les terrains domaniaux soumis au régime forestier, l'avis du chef de centre de gestion de l'office national des forêts est requis.

### Article 3

Le directeur de la protection de la nature, le directeur de la qualité, les préfets et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



**Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie**